

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2021

*L'an deux mille vingt et un, le premier juin à 18 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de la Commune de DARGNIES, en suite de convocations en date du 26 mai 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.*

Etaient présents : M. OZENNE Benoit – Mme BIEGANSKI Virginie – M. LOISEAU Dominique – Mme COURQUIN Christine – M. BRAILLY Guy – Mme HANOT Laëtitia – M. RICHARD Frédéric – M. DUBUC Julien – M. LEPAGE Philippe – Mme MAISON Aurore – M SEVELIN Emilien – M MASSON Cyril.

Absents excusés : Mme DOUAY Sophie – Mme MAISON Emelyne – Mme GIFFARD Pascaline.

### SECRETAIRE DE SEANCE :

*Madame BIEGANSKI Virginie est désignée secrétaire de séance.*

### AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

*Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :*

- *Demande de subvention pour l'organisation de la course cycliste.*

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.*

### SUBVENTION COURSE CYCLISTE

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 620 euros à l'Union Cycliste VERESCENCE pour l'organisation de la course cycliste de la Fête Locale.*

### DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

*Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'inscrire des crédits au compte 165 (investissement – Dépenses) du Budget Primitif 2021 pour prévoir le remboursement de la caution d'un locataire de la Commune.*

*Il propose au Conseil municipal la décision modificative suivante :*

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
<b>Chapitre 16</b> Dépenses Article 165 : Dépôts et cautionnements		197,18 €
<b>Chapitre 21</b> Dépenses Article 2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	197,18 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :*

*Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.*

*Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.*

*Vu le tableau des emplois.*

*Le Maire propose à l'assemblée :*

- la **suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet,
- la **suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>)
- la **création** d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet
- la **création** d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>)

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :*

*D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.*

### AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements :*

- de Monsieur le Maire de la Ville d'Eu pour l'aide financière attribuée pour le fonctionnement du SMUR
- de Monsieur le Président de l'ASWD pour l'augmentation de la subvention communale 2021

*Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier « péril imminent » est en bonne voie ainsi que celui relatif au terrain rue de la Chapelle.*

*La séance est levée à 19 H 20*